

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 8 juin 2022, le règlement numéro 353-22 établissant l'ajustement des quotes-parts municipales de la partie 1 des budgets 2018, 2019, 2020 et 2021 relativement aux équipements, services et activités à caractère supralocal de la MRC de Pierre-De Saurel.

Le règlement numéro 353-22 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 9^e jour du mois de juin 2022.

La directrice générale adjointe et greffière,



M^e Joanie Lemonde